**PAY TECH DAY France Payments Forum du 26 juin 2025**

***Les solutions de paiement en Europe***

**Keynote de Jérôme Raguénès (Fédération Bancaire Française)**

****

Bonjour à tous et merci de l’invitation. Je vais vous parler de deux sujets qui ont été déjà évoqués ce matin et en début d’après-midi : (a) la souveraineté et (b) la fraude.

**La souveraineté**

Quand on ouvre le sujet de l’euro numérique, on voit que la problématique de la souveraineté des paiements européens est le seul argument qui continue d’être invoqué. Mais quand on veut aborder le sujet de la souveraineté, il faut clairement poser le sujet et éviter de le faire de manière biaisée en présentant les parts de marché comme le fait la BCE…car à ce moment-là, on ne parle plus de souveraineté mais de concurrence !

La souveraineté c’est la capacité pour nous, économie européenne, de s’affranchir des solutions américaines ou asiatiques, et d’avoir « à notre main » des solutions basées sur des standards et des entreprises européennes. Quand on pose le sujet correctement, la réponse est relativement simple : il suffit, d’un côté, d’équiper les clients pour leur permettre d’avoir un moyen de paiement européen et, de l’autre côté, de permettre aux commerçants d’accepter des solutions de paiement européennes.

C’est le projet que nous portons, et que Martina Weimert a présenté ce matin : vous avez vu la publication d’EuroPA et d’EPI ce lundi, qui a le plein soutien des banques françaises (et j’espère plus largement dans les jours qui viennent). Car c’est cela la réponse : notre capacité collective à équiper nos clients. Ce matin, Martina évoquait le nombre de clients couverts par l’agrégation d’EuroPA et d’EPI : 380 millions de clients et 15 pays, et ceci *a minima,* c’est-à-dire avant d’aller chercher ceux qui n’ont pas de solution. Pour réaliser cela, nous avons un avantage considérable par rapport à la banque centrale car nos solutions existent déjà, elles ont déjà leur portefeuille de clients et elles sont déjà utilisées. Nous avons déjà des milliards de transactions et des dizaines de millions de clients, ce que n’a pas la banque centrale.

Et la capacité qu’auront EPI et EuroPA à traiter ce parcours et assurer la souveraineté, arrivera très vraisemblablement avant le projet que porte la BCE qui, nous dit-on, prévoit une émission au mieux en 2030, avec une solution qui n’apportera absolument rien comme nouveau cas d’usage. Or, on sait que dans les paiements il y a une forte inertie : si vous n’apportez pas un outil plus sécurisé ou plus fluide, vous ne prenez pas de part de marché. Deux exemples récents mais éloquents : le sans contact a mis plus de dix ans à décoller, et il a fallu une crise sanitaire pour servir d’accélérateur ; idem pour le paiement mobile, qui a mis longtemps à décoller.

La banque centrale, avec son projet d’euro numérique, n’apporte rien de tout cela. Sa capacité à asseoir la souveraineté européenne dans les paiements est inexistante. Elle arrivera en 2030 sur un sujet qui sera résolu, avec une solution qui n’apportera rien et ne prendra donc pas de part de marché (puisque tel est son critère) sur les paiements.

Donc le sujet tel qu’il se présente, on peut observer au moins deux biais qui conduisent à prendre une mauvaise décision : le biais d’autorité et le biais cognitif.

* Le biais d’autorité (ou argument d’autorité) : parce que c’est que la banque centrale qui affirme qu’il faut un euro numérique, on ne réfléchit plus à la raison. C’est un argument d’autorité qui est « accepté » parce que l’argument est avancé par une entité qui fait autorité.
* Le biais cognitif, c’est qu’ils sont persuadés que l’euro numérique a réponse à tout.
  + On nous a d’abord dit qu’il apporterait de nouveaux cas d’usages, mais il n’y en a pas.
  + On nous a ensuite expliqué qu’il y a besoin d’un euro numérique pour avoir un ancrage monétaire, mais aucun client n’est en capacité d’expliquer (ce qui est bien normal) la différence entre un euro de banque centrale et un euro de banque commerciale.
  + Après, on nous explique qu’il faut absolument un euro numérique parce que on n’a pas su faire une carte européenne, mais sans qu’on voie le lien de causalité.
  + Maintenant, on nous dit qu’il faut un euro numérique parce qu’il y a la problématique des stablecoins et de la possible dollarisation de l’économie européenne, mais là aussi sans qu’on voie le lien.
  + Bref, la BCE avance des justifications qui n’en sont pas ; c’est une solution qui cherche son problème.

Au total, il n’y a pas de rationnel, et cela pose problème. Au niveau des banques européennes, nous avons fait une étude sur le coût d’investissement que représente l’euro numérique. Cette étude, qui est publique, évalue entre 18 et 30 milliards d’euros le coût pour les banques en Europe. Quand on parle de coûts d’investissement pour les banques, ça n’émeut personne, sauf peut-être le superviseur, qui s’inquiète de ce que cela peut entraîner pour l’économie.

Mais il faut tirer le fil, car cette estimation n’intègre pas l’ensemble des coûts qu’entraînera l’euro numérique et surtout, ça n’intègre pas les investissements que devront faire les commerçants, parce que les commerçants devront accepter l’euro numérique et qu’ils ne pourront pas utiliser directement les euros numériques qu’ils percevront, mais devront les transformer en euro commercial pour pouvoir rembourser en euro commercial. A un période où on parle de simplification, cela interpelle !

Et surtout, comme l’euro numérique aura cours légal, il faudra que l’ensemble des administrations publiques en Europe acceptent l’euro numérique. Or certaines d’entre elles, notamment en France, ne savent toujours pas traiter le virement instantané. Là encore, le temps d’adaptation sera important et donc peu compatibles avec les objectifs tels que présentés par la BCE.

Aujourd’hui, on nous parle de souveraineté européenne alors que nous avons toutes les briques techniques, fonctionnelles et de standards au niveau européen (cf. Nexo). On nous a demandé il y a cinq ou six ans de faire le virement instantané : nous avons fait un *scheme* au niveau de l’EPC et nous avons développé le virement instantané. Nous avons aujourd’hui un règlement qui dit que le prix du virement instantané doit être le même que celui du virement standard : nous l’avons appliqué. Nous avons des contrôles supplémentaires à introduire sur la gestion de la fraude avec la VoP : nous les mettons en place.

Nous sommes totalement inscrits dans la stratégie européenne (*Retail Payments Strategy)* de la Commission européenne. Nous sommes « dans les clous », nous avons des standards européens, des outils européens, des infrastructures européennes, des acteurs européens, et on nous dit : « finalement, on va faire autre chose : l’euro numérique ». Vous avez bien compris que nous combattons ce projet avec force. Nous sommes complètement confiants sur le fait que l’euro numérique n’apportera aucune plus-value sur les paiements. Nous sommes en pleine capacité et en plein soutien du projet porté par EuroPA et EPI.

La question qui va se poser aux colégislateurs est de savoir comment ils vont pouvoir pendre la décision de donner mandat à la BCE d’émettre cet euro numérique pour un problème qui aura été résolu par le secteur privé.

C’est cela la question, car le sujet a été mal posé dès le départ. Je reviens à mon « biais d’autorité » : la BCE pensait initialement qu’il n’y avait pas besoin d’un cadre juridique pour émettre un euro numérique. Le Conseil lui a objecté qu’il y avait tout de même des textes européens et qu’elle n’avait pas ce droit au regard de ses missions prévues par les traités européens. Mais on ne s’est pas posé la question de savoir quel problème on cherchait à résoudre : on est partis de l’oukase de la BCE disant « je veux émettre un euro numérique », et la Commission se mettant à l’ouvrage pour proposer un cadre juridique pour ce faire. Mais le sujet n’est pas celui-là. Le sujet est « comment asseoir la souveraineté européenne dans les paiements ? ».

En représentant le sujet sous l’angle de la souveraineté, on s’aperçoit qu’il y a un sujet, mais qui ne concerne pas tous les pays. J’ai parlé plus haut du montant des investissements requis pour l’euro numérique, mais je pourrais aussi parler de « double peine ». En effet, si on regarde aujourd’hui l’état de la souveraineté nationale dans les paiements, il ne faut pas oublier qu’en Europe, 95% des paiements sont domestiques (en moyenne, dans certains pays c’est un peu plus).

En France, nous avons investi dans CB, dans STET et dans Wero : nous sommes souverains dans les paiements et avons toutes les briques pour continuer de l’être.. Nous avons fait tous ces investissements depuis 40 ans, nous sommes le bon élève de la classe et nous avons au-dessous de notre tête une épée de Damoclès qui est qu’on va peut-être faire l’euro numérique en nous imposant des investissements conséquents. Nous sommes le bon élève, mais parce que certains n’ont rien fait, on nous punit. L’idée n’est pas de pointer du doigt ceux qui n’ont rien fait, mais de se dire qu’au lieu de punir tout le monde, il faudrait aller chercher ceux qui n’ont pas rien fait et accompagner les solutions de paiement qu’ils ont développées, sur lesquelles EuroPA et EPI ont travaillé.

**La fraude**

Je ne vais pas dévoiler les derniers chiffres de l’OSMP sur la fraude (puisqu’ils sont sous embargo), mais ce qui est important sur ces sujets-là, c’est de souligner que beaucoup d’efforts ont été faits : peut-être avez-vous vu, en tant que clients, l’amélioration du parcours-client (avec la DSP2 et l’authentification forte) mais on a également vu se développer de nouveaux schémas de fraude très élaborés notamment avec le spoofing (en principe en voie d’être résolu puisque nous avons une loi française [loi Naegelen] qui a mis du temps à entrer en application mais qui commence à produire ses effets). Maintenant, il faut porter ces sujets au niveau européen pour s’assure que le n° de téléphone ne puisse plus être détourné et utilisé à des fins de fraude.

Nous avons aussi travaillé sur les messages d’authentification forte et le recueil de l’autorisation du client, avec des messages plus précis et, surtout, mettre le client en alerte sur les conditions dans lesquelles il réalise la transaction : certaines banques vous demandent si vous êtes au téléphone ou sur WhatsApp lorsque vous donnez votre autorisation de paiement.

Depuis trois ans nous avons lancé des campagnes de communication au niveau de la profession bancaire et sous l’égide de la FBF puis maintenant de l’OSMP, et nous avons relancé la semaine dernière une campagne de sensibilisation sur la protection des données et leur non-divulgation. Ce travail de sensibilisation porte ses fruits, si on observe l’appréhension de ces nouveaux messages par les clients.

Il reste néanmoins quelques points noirs sur lesquels nous avons encore un peu de travail avec le Trésor : c’est l’écosystème tel qu’il se présente. Si on regarde les solutions de paiement, l’environnement interbancaire est sécurisé, supervisé, bien encadré. Le problème se situe en amont du paiement, ce que j’appelle la « zone de vulnérabilité » : l’information captée sur un réseau social, la plateforme de e-commerce ou d’un réseau qui met une fausse publicité, ou encore un fraudeur qui se fait passer pour la banque sans ne même plus se contraindre à usurper le n° de téléphone de la banque (du fait de la loi Naegelen) mais en utilisant simplement un N° 07 quelconque…

Tout cela, c’est le Far West. On a des acteurs qui disent qu’ils ne peuvent rien faire : les grands réseaux sociaux généralement américains ou asiatiques ; les grandes plateformes internet qui sont également américaines ou asiatiques… Ils prétendent qu’ils ne peuvent rien faire, que leurs plateformes sont les plus sécurisées du monde faisant état de taux de sécurité évidemment invérifiables. Mais à la fin, il y a quand même de la fraude et on voit bien qu’ils ne font que très peu de contrôle. Le problème est que nous avons des acteurs non-européens qui ne font rien pour protéger le système et leur inaction conduit à la fraude et fait trois victimes :

* Le client, qui via un réseau social, tombe sur une publicité d’une site Internet qui est en réalité un miroir d’un vrai site internet, et qui pense faire une vraie transaction mais va être fraudé.
* Le commerçant, qui voit sa marque détournée et son image altérée (et peut perdre une vente),
* La banque, qui va, selon les cas, devoir rembourser le client.

Il devient urgent de traiter ce sujet au niveau européen afin de mettre ces plateformes en responsabilité. Il y a beaucoup de sujets qui concernent les paiements ou le numérique, mais on ne peut pas admettre, au niveau européen, que ces acteurs-là ne fassent pas un minimum de KYC sur les publicités et le contenu qu’ils exposent alors que c’est une pratique courant dans le monde bancaire et que nous effectuons systématiquement des KYC pour les clients particuliers ou personnes morales.

Entendre ces acteurs-là dire qu’ils ne peuvent faire aucun contrôle sur les publicités qu’ils diffusent, ce n’est pas possible. C’est un sujet de responsabilité et de protection des consommateurs, des entreprises et des banques européennes. Et on en revient à un sujet de souveraineté : nous avons un cadre réglementaire européen, qui est singulier mais qui est aussi le reflet de notre manière de protéger notre continent. On ne peut pas admettre que ce corps de règles soit mis à mal par des acteurs qui n’en respectent aucune.

Merci de votre attention.